

TRIBUNAL CRIMINEL DE SKIKDA

Un élément de la police judiciaire condamné à mort

La première session criminelle de l'an 2007 s'est ouverte, samedi, dans la salle du nouveau Palais de justice et s'étalera jusqu'au 15 avril prochain. En ouverture, une affaire des 60 personnes liée à un homicide volontaire avec préméditation et vols avec circonstances aggravantes.

Au box des accusés, un élément des services de wilaya de la PJ, âgé de 26 ans, qui sera condamné à mort et une amende de plus de 60 millions de centimes, peine requise par le représentant du ministère public.

Pour cette affaire, qui a défrayé la chronique et dont l'audience a duré plus de six heures, ses faits remontent au 31 mars 2006, lorsque les éléments du groupement de la Gendarmerie nationale de la station balnéaire de Larbi-Ben-M'hidi découvrirent un homme à moitié nu, portant des blessures au visage et à l'épaule. La victime, âgé de 48 ans, sera transférée en urgence par les éléments de la Protection civile au CHU de Ben-Badis ; elle décédera le 15 avril.

Il a été également découvert au même endroit des

cartouches d'une arme de calibre de 7.65 mm et deux pulls appartenant à la victime immaculés de sang et troués de balles ainsi que des bouts de verre d'un véhicule de marque Volkswagen. Une enquête sera immédiatement déclenchée avec la collaboration des services de la PJ de la wilaya de Skikda. Ainsi, l'expertise de l'arme saisie a permis d'identifier le meurtrier, un élément de la PJ, âgé de 27 ans. Ce dernier, en état d'ivresse, aurait, selon les dépositions, pris la route à destination de Larbi-Ben-M'hidi, minuit passé, à bord d'un taxi clandestin de marque Volkswagen rouge, arrivé au camp les Caravanings, trois balles ont été tirées touchant le chauffeur. Pris de panique, le policier prend la fuite à bord du véhicule et s'arrêtera 100 m plus loin.

À noter que ce dernier, atteint de troubles psychiques intenses, a été interné à l'hôpital psychiatrique de Harrouche. D'ailleurs, c'est cet argument qui sera brandi par le collectif des avocats de la défense. L'un d'eux présentera la correspondance

datée du 13 avril 2005 de la Sûreté de wilaya de Djelfa et transmise à la DGSN, dans laquelle il est mentionné que cet élément ne jouit plus de toutes ses capacités mentales, atteint donc de troubles psychiques. Intervenant un autre abondant dans le même sens et s'interrogera logiquement : "Comment se fait-il qu'on n'a pas pensé à le décharger de son travail ?" Pour l'un des avocats, l'expertise effectuée ne prouve pas que le chargeur appartient à l'arme de son client et s'interroge aussi sur le pourquoi de l'absence d'un rapport de la gendarmerie, première institution chargée de l'enquête.

La plaidoirie a pris les apparences de dénonciation d'un complot fomenté par la police à l'encontre d'un de ses éléments. "Pourquoi la PJ a mis près de 17 jours, du 31 mars au 17 avril, pour faire son premier interrogatoire ? Et comment se fait-il que c'est à 21h, à sa sortie de l'hôpital de Harrouche, qu'elle a daigné lui soumettre les informations dans lesquelles il avoue avoir commis le crime, le contraire de ce qu'il a affir-

mé ?" s'interroge l'un d'eux. Les réquisitoires du procureur de la République et de l'avocat de la partie civile se sont basés sur la fiabilité de l'expertise de l'arme, les aveux de l'inculpé et les faits qui lui sont reprochés. Par ailleurs, les témoins appelés à la barre n'ont rien apporté qui puisse valoir de pièces à conviction à la justice. Le représentant du ministère public a requis la peine capitale à l'encontre de l'inculpé.

Après les délibérations, le juge, non sans avoir mentionné le passé exemplaire et sans reproches de l'accusé, rendra le verdict : condamnation à mort et une amende de 40 millions de centimes à verser équitablement à la mère et la femme de la victime ainsi que 22 millions de centimes au titre de réparations du préjudice causé au véhicule endommagé du défunt. L'accusé, visiblement choqué, n'émettra aucune contestation. Un délai de huit jours pour introduire un pourvoi en cassation au niveau de la Cour suprême est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Zaïd Zoher

M'SILA

Un site pour les Algériens établis à l'étranger

Désormais, le temps du mal du pays est révolu. Grâce à l'internet, on peut se rendre visite à n'importe quel moment. Et pour ce faire, Bouguerra Mohamed-Amine, un jeune d'une trentaine d'années, originaire du village Tarmount, 30 km à l'ouest de M'sila, a créé un site internet, www.m'siladz.com. Un site destiné à tous les Algériens. Ce jeune, manager à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, a réfléchi à cette idée depuis 2003 pour la concrétiser en mai 2005 voulant servir son pays d'origine. Pourtant, il n'est pas technicien en la matière. Mohammed Bouguerra travaille sur son site plus de huit heures par jour après ses heures de travail. Son grand plaisir, doter les Algériens d'informations culturelles, scientifiques, sportives... Il évoque la gastronomie des différentes régions algériennes, nous dit-il, le couscous, la *chakhchoukha*, la *douara*, la *herira*... en passant par les beaux paysages des villages kabyles perchés sur les crêtes, l'élevage du cheptel ; bref, ces choses qui font rêver plus d'un sans omettre les fêtes familiales culturelles de Yennayer, *achoura*, l'Aïd...

Pour M. Bouguerra, le site est un lieu de rencontres et de divertissement pour tous les Algériens.

A. Laid

MILA Retrait de confiance au maire de Grarem

Huit membres sur les onze composant l'Assemblée populaire communale de Grarem, commune du chef-lieu de daïra, située à une dizaine de kilomètres au nord de Mila, ont signé et déposé auprès de la tutelle une motion de retrait de confiance pour destituer le P/APC en exercice, en l'occurrence Meghzili Rachid, élu sur la liste PRA. Les signataires (3 FLN, 2 Islah, 1 Ennahda, 1 MSP et 1 Rassemblement algérien) reprochent à ce dernier sa gestion individualiste et autoritariste, assortie d'une mauvaise prise en charge des affaires de la cité, le gel et l'inertie des missions des commissions communales, l'excès de zèle et le mépris dans ses relations avec les citoyens. Les signataires demandent à la wilaya de mettre en exécution, dans les plus brefs délais, la procédure de destitution, et ce, pour l'intérêt de la commune et du citoyen et éviter tout blocage préjudiciable à la municipalité.

A. Mhaimoud

BORDJ-BOU-ARRERIDJ

Naftal honore ses retraités

La direction régionale de Naftal (groupe Sonatrach) et le centre de Bordj-Bou-Arreridj ont célébré le 36^e anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures, samedi 24 février au siège de la direction sis à la périphérie sud (route d'El-Anasser) en la présence de quelques officiels de la wilaya et d'une nuée de fonctionnaires du centre de Naftal du chef-lieu. Parallèlement à l'évènement national et à l'initiative de quelques employés du centre dont des cadres, représentants syndicaux de l'entreprise et d'autres partenaires du secteur, rapporte M. Souici, directeur régional responsable des centres de Bordj-Bou-Arreridj, M'sila et Bou-Saâda, 45 anciens retraités ont été honorés à l'occasion même par leurs collègues du centre auxquels avaient tenu à leur attribuer des cadeaux symboliques en guise de reconnaissance de leurs services au sein de l'entreprise. M. Souici précise que l'argent qui avait servi à l'achat des cadeaux émane exclusive-



ment des cotisations de l'ensemble des travailleurs du centre de Bordj-Bou-Arreridj ; en revanche, le responsable explique que trois autres nouveaux retraités verront leur départ célébré par la direction de Naftal dans le cadre de la

convention officielle entre l'administration et les nouveaux retraités.

Bien que mal logés dans des caravanes obligatoirement climatisées, les travailleurs du centre de Bordj-Bou-Arreridj ont prouvé par

leur solidarité qu'ils ont, en revanche, suffisamment de place dans leurs cœurs pour les "anciens" avec lesquels ils ont partagé le plaisir d'un fragment de vie.

Saâdène Ammara